



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023**

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

**Délibération n° 102 Avance de subvention de fonctionnement 2024 pour le C.C.A.S**

Le 20 décembre 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le quatorze décembre 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, Mme GALLAND.

Etaient excusés :

M.SINENBERG a donné procuration à Mme BOMBRAY

M. EMERIAU a donné procuration à M. BOISSEAU

M. BEASSE a donné procuration à M. NOMARI

M.LE HECHO a donné procuration à Mme PALIERNE



Secrétaire de séance : Mme HEBERT

**Objet : Avance de subvention de fonctionnement 2024 pour le C.C.A.S****EXPOSÉ**

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale est financé majoritairement par une subvention communale votée lors du budget primitif.

Ce dernier étant adopté au plus tard en avril 2024, le Conseil Municipal peut accorder des subventions avant le vote du budget, dans la limite des crédits votés en 2023.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante et de permettre le paiement des charges de personnel et le versement de secours urgents avant le vote du Budget Primitif, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention :

|                                  | Pour mémoire budget<br>2023 | 1 <sup>er</sup> acompte 2024 |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Centre Communal d'Action Sociale | 500 000 €                   | 150 000 €                    |

**DÉCISION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, à verser au Budget du Centre Communal d'Action Sociale un acompte de 150 000 € sur la subvention 2024.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2023

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT

Le Maire,



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20231229-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-12-2023

Publication le : 29-12-2023

Le Maire,  
Alain HUNAUT

